

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 21819  
Numéro SIREN : 508 580 289  
Nom ou dénomination : ENTEROME

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt 90162

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 27-10-2020

N° DE DEPOT : 090162

N° GESTION : 2008B21819

N° SIREN : 508580289

DENOMINATION : ENTEROME

ADRESSE : 94-96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris

MILLESIME : 2019

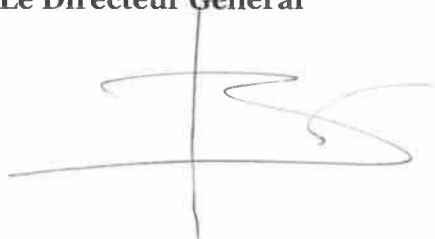
**ENTEROME**

Société anonyme au capital de 5.969.433,30 Euros  
Siège social : 94/96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris  
508 580 289 RCS Paris  
(la « **Société** »)

---

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Certifié conforme  
Le Directeur Général**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a large, stylized flourish on the right.

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	2 864 324	1 364 324	1 500 000	295 428
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	192 421	59 718	132 703	137 330
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	504 894	173 700	331 194	239 015
	Autres immobilisations corporelles	357 581	246 637	110 944	98 738
	Immobilisations en cours				5 721
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1		1	45 413	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	138 470		138 470	128 887	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>4 057 691</b>	<b>1 844 379</b>	<b>2 213 312</b>	<b>950 534</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	164 924		164 924	30 118
	<b>CREANCES (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 593 810		1 593 810	2 124 310	
Autres créances	4 265 864		4 265 864	1 212 508	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	44 749 180		44 749 180	66 988 834	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 068 845		1 068 845	581 008
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>51 842 622</b>		<b>51 842 622</b>	<b>70 936 779</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	1 586		1 586	21 413	
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>55 901 899</b>	<b>1 844 379</b>	<b>54 057 520</b>	<b>71 908 725</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

128 887

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	5 912 053	5 912 053
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	956 083	956 083
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	59 683 747	59 683 747
	Report à nouveau	(10 336 370)	(34 430 640)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(11 961 266)</b>	<b>24 094 271</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>44 254 247</b>	<b>56 215 514</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	437 500	746 000
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>437 500</b>	<b>746 000</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 586	21 413
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 000 055	1 000 250
	Emprunts et dettes financières divers	110 951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 202 008	7 370 485
	Dettes fiscales et sociales	2 343 182	1 825 588
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 326	76 176	
Autres dettes	10	44 970	
Produits constatés d'avance (1)	2 618 422	4 583 803	
	<b>Total des dettes</b>	<b>9 323 953</b>	<b>14 901 271</b>
	Ecarts de conversion passif	40 233	24 527
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54 057 520</b>	<b>71 908 725</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 961 266,16)	24 094 270,51
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 423 953	14 901 271
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	55	

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)		10 014 323	10 014 323	53 589 448
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>10 014 323</b>	<b>10 014 323</b>	<b>53 589 448</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			14 000	17 945
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			80 944	118 580	
Autres produits			89 941	298 766	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>10 199 207</b>	<b>54 024 739</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			19 592 689	22 632 056
	Impôts, taxes et versements assimilés			203 618	640 773
	Salaires et traitements			4 439 007	3 271 982
	Charges sociales du personnel			2 460 026	1 594 426
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			158 440	156 630
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 586	21 413	
Autres charges			291 092	233 176	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>27 146 460</b>	<b>28 550 456</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(16 947 252)</b>	<b>25 474 283</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 947 252)	25 474 283
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		41 165
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 302	790 041
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		384 661
	Différences positives de change	133 059	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>146 360</b>	<b>1 215 867</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	47 540	54 244
	Différences négatives de change	19 942	960 813
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>67 482</b>	<b>1 015 058</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>78 879</b>	<b>200 809</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(16 868 374)</b>	<b>25 675 092</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		687
	Sur opérations en capital	1 500 000	50 789
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 500 000</b>	<b>51 476</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	62 553	
	Sur opérations en capital	57 009	3 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 364 324
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>119 562</b>	<b>1 367 324</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 380 438</b>	<b>(1 315 849)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(3 526 670)	264 973
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>11 845 568</b>	<b>55 292 081</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>23 806 834</b>	<b>31 197 810</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(11 961 266)</b>	<b>24 094 271</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

52 129

**ANNEXE DES COMPTES  
ENTEROME  
31/12/2019**

## Table des matières

1. La Société.....	4
Faits marquants de l'exercice .....	4
2. Principes et Méthodes comptables.....	5
2.1 Base de préparation des états financiers.....	5
2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	6
2.3 Immobilisations financières .....	7
2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	7
2.5 Créances et Dettes .....	7
2.6 Trésorerie et Equivalents de trésorerie .....	8
2.7 Impôt sur les bénéfices .....	8
2.8 Gains et pertes de change.....	8
3. Notes sur les comptes annuels.....	9
Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements .....	9
Note 2 : Etat des provisions et dépréciations.....	11
Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes.....	12
Note 4 : Avances conditionnées .....	14
Note 5 : Ecart de conversion .....	15
Note 6 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie .....	15
Note 7 : Produits et avoirs à recevoir .....	15
Note 8 : Charges à payer et avoirs à établir .....	15
Note 9 : Charges et produits constatés d'avance.....	15
Note 10 : Composition du capital social.....	16
Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres .....	17
Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net .....	19
Note 13 : Subventions .....	20
Note 14 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices .....	21
Note 15 : Engagements financiers.....	21
Note 16 : Rémunérations des dirigeants.....	25
Note 17 : Informations sur les conventions avec les parties liées .....	25
Note 18 : Effectif moyen.....	25
Note 19 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes.....	26

Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	26
Note 21 : Tableau des filiales et participations .....	27
Note 22 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation .....	28
Note 23 : Consolidation .....	28

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 54 057 520 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 11 961 266 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

## 1. La Société

Enterome (la « **Société** ») est une société de biotechnologies.

Elle a pour raison sociale ENTEROME, et pour forme juridique une société anonyme.

Elle est domiciliée au 94-96 Avenue Ledru-Rollin 75011 Paris et a pour activités principales la sélection et l'évaluation de projets susceptibles d'être valorisés dans le domaine des sciences de la vie et l'investissement dans ces projets ; la recherche, le développement, l'accompagnement et l'exploitation commerciale de ces projets.

### Faits marquants de l'exercice

#### Cession de la participation dans Microbiome Diagnostics Partners SA

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, Nestlé SA (Nestlé) a informé la Société de sa volonté d'arrêter ses activités de diagnostics et de mettre un terme à l'accord de JV conclu avec Enterome en juillet 2017.

Dans la mesure où la création de la société Microbiome Diagnostics Partners SA (MDP), société de droit suisse détenue à 50 % - 50 % par la Société et par Nestlé, était liée à la mise en place de cet accord, la Société a cédé en mai 2019 sa participation dans la société MDP à la société Nestlé moyennant un prix de cession de 1,5 M€. Elle a acquis parallèlement auprès de la société MDP les actifs incorporels initialement apportés par la Société sous forme de « contribution à fond perdu » lors de sa constitution, pour une somme de 1,5 M€. L'ensemble des accords annexes qui avaient été mis en place avec la société MDP (contrat de licence, contrats de prestations de services...) sont devenus sans objet et ont été résiliés.

#### Attributions d'actions gratuites (« AGA »)

■ Le 22 janvier 2019, le Conseil d'administration de la Société a attribué 151 000 AGA (« AGA 2018-2 »)

■ Le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a attribué 35 000 AGA («AGA 2018-3»)

Ces actions seront définitivement acquises sous condition de présence des bénéficiaires à l'issue d'une période d'un an.

### Prolongation du contrat conclu avec la société Bristol-Myers-Squibb (BMS)

Le 15 novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Il comporte les modalités d'exécution par Enterome d'un programme de recherche sur une durée initiale de 3 ans, renouvelable trois fois un an sur les 3 années suivantes.

Conformément aux conditions initiales du contrat conclu en novembre 2016, la société BMS a indiqué le 12 août 2019 à Enterome son souhait de prolonger la collaboration de recherche pour une année supplémentaire, via l'exercice de sa première option, étendant son terme au 15 novembre 2020.

## 2. Principes et Méthodes comptables

### 2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général.

La présentation adoptée pour l'annexe est une présentation de base.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement sur les 12 mois suivant la date de la clôture et des événements postérieurs à la clôture (cf note 20).

Les états financiers et l'annexes sont présentés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **immobilisations incorporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles sont amorties sur leur durée prévisible d'utilisation.

En ce qui concerne les licences de recherche et développement, elles sont amorties à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché du produit sous-jacent. En amont de leur autorisation de mise sur le marché, ces licences font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Il en est de même pour toutes les immobilisations incorporelles non amortissables et pour les immobilisations incorporelles en cours.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

En 2019, l'intégralité des frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges, les critères d'activation n'étant pas remplis à ce jour. En effet, en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisations ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Par conséquent, les frais de développement ont toujours été comptabilisés en charges d'exploitation, la Société n'ayant pas obtenu d'AMM, à ce jour, sur l'un de ses produits.

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission d'instruments de capitaux propres et engagés à la date de clôture, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours si l'opération a de sérieuses chances d'aboutir.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les **amortissements** sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Licences R&D :	Durée d'utilisation à partir de l'autorisation de mise sur le marché
Agencements, aménagements divers :	5 à 10 ans Linéaire
Matériels industriels :	5 ans Linéaire
Installations générales :	5 à 10 ans Linéaire
Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans Linéaire
Mobilier :	5 ans Linéaire

### 2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations de la filiale Enterome USA Inc., les dépôts de garantie et une caution sur le prêt d'amorçage de la BPI. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

### 2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus que la Société est susceptible de générer peuvent résulter de la signature de partenariats stratégiques et inclure diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, ainsi que des paiements de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables à la signature des contrats, et non remboursables, sont étalés sur la durée des contrats.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, représentent les montants reçus des partenaires lors de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. La Société reconnaît ces revenus lorsque l'étape a été franchie et qu'il n'existe pas de risques de reversement des montants. Lorsque des frais de recherche et développement sont refacturés aux partenaires, les revenus sont reconnus à l'avancement des coûts engagés.

### 2.5 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.6 Trésorerie et Equivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

## 2.7 Impôt sur les bénéfices

**Crédit d'impôt recherche** : des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

## 2.8 Gains et pertes de change

Le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.

Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises, ...).

### 3. Notes sur les comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

#### Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	1 659 752	1 500 000	295 428	-	2 864 324
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 659 752</b>	<b>1 500 000</b>	<b>295 428</b>	-	<b>2 864 324</b>
Agencements des constructions	176 421	16 001	-	-	192 422
Installations techniques, matériel et outillages industriels	327 481	172 315	624	5 721	504 894
Installations générales, agencements, aménagements	53 139	-	-	-	53 139
Matériel de bureau, informatique, mobilier	250 914	65 758	12 230	-	304 442
Immobilisations corporelles en cours	5 721	-	-	(5 721)	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>813 676</b>	<b>254 074</b>	<b>12 854</b>	-	<b>1 054 897</b>
Titres de participations	45 414	-	45 413	-	1
Dépôts et cautionnements	128 887	9 917	334	-	138 470
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>174 301</b>	<b>9 917</b>	<b>45 747</b>	-	<b>138 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 647 729</b>	<b>1 763 991</b>	<b>354 029</b>	-	<b>4 057 691</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Dépréciations	Dotations	Reprises	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	1 364 324	-	-	-	1 364 324
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 364 324</b>	-	-	-	<b>1 364 324</b>
Agencements des constructions	39 091	-	20 628	-	59 719
Installations techniques, matériel et outillages industriels	88 466	-	85 433	199	173 700
Installations générales, agencements, aménagements	33 031	-	4 175	-	37 206
Matériel de bureau, informatique, mobilier	172 284	-	48 205	11 058	209 431
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>332 872</b>	-	<b>158 441</b>	<b>11 257</b>	<b>480 056</b>
Titres de participations	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 697 196</b>	-	<b>158 441</b>	<b>11 257</b>	<b>1 844 380</b>

<b>NATURE DES BIENS IMMOBILISES (Montants en euros)</b>	<b>Montant</b>	<b>Amortis./Prov.</b>	<b>Valeur nette</b>
Immobilisations incorporelles en cours	2 864 324	1 364 324	1 500 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 864 324</b>	<b>1 364 324</b>	<b>1 500 000</b>
Agencements des constructions	192 421	59 718	132 703
Installations techniques, matériel et outillages industriels	504 894	173 700	331 194
Installations générales, agencements, aménagements	53 139	37 206	15 933
Matériel de bureau, informatique, mobilier	304 442	209 431	95 011
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 054 896</b>	<b>480 055</b>	<b>574 841</b>
Titres de participations	1	-	1
Dépôts et cautionnements	138 470	-	138 470
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>138 471</b>	<b>-</b>	<b>138 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 057 691</b>	<b>1 844 379</b>	<b>2 213 312</b>

### Précision concernant les immobilisations incorporelles

En 2015, la Société a acquis auprès de Vertex une licence exclusive sur trois familles de brevets portant sur une nouvelle molécule (EB8018) permettant d'agrèger la protéine FimH (Familles LIC012-1, LIC012-2 et LIC012-3), et qui l'a conduite à verser un paiement initial reconnu en immobilisation incorporelle en cours pour 0,9 M€.

En 2016, la société a comptabilisé une immobilisation complémentaire correspondant à un paiement d'étape pour 0,5 M€.

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence autour d'EB8018, ce qui a entraîné la dépréciation à 100% de l'immobilisation incorporelle pour 1,4 M€.

Le 22 mai 2019, la Société et Nestlé ont mis un terme à l'accord de joint-venture conclu en juillet 2017. Les titres de participation dans la société MDP ont été cédés à Nestlé. La valeur brute de ces immobilisations financières cédées s'élevait à 45 K €.

La Société a acquis parallèlement une immobilisation incorporelle pour une somme de 1,5 M€ auprès de la société MDP. Cet actif est constitué des éléments incorporels initialement apportés par Enterome lors de la constitution de la société MDP.

A la clôture de l'exercice 2019, la Société n'a constaté aucun amortissement sur cette immobilisation incorporelle. Le test de dépréciation n'a pas été réalisé sur cette immobilisation à la clôture de l'exercice, l'actif incorporel ayant été acquis il y a moins d'un an.

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles en cours pour 0,3 M€ correspondaient aux frais liés aux opérations sur le capital. Ils ont été comptabilisés en charge en 2019 suite au report de l'opération.

### Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations corporelles

Suite à la mise au rebut des matériels industriels, des matériels informatiques et du mobilier devenus obsolètes, l'ensemble des immobilisations s'y rattachant ont été sorties pour leur valeur nette comptable.

### Précision concernant les immobilisations financières

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations (Enterome USA Inc./MDP)	45 414	-	45 413	1
Prêts et autres immobilisations financières	128 887	9 917	334	138 470
<b>TOTAL</b>	<b>174 301</b>	<b>9 917</b>	<b>45 747</b>	<b>138 471</b>

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations liées à la filiale située aux Etats-Unis pour un montant de 0,93 € (les titres de participations liés à la joint-venture ont été intégralement cédés à Nestlé en mai 2019 lors de la liquidation de la joint-venture).
- Des montants versés au titre de dépôts et cautionnements pour un montant de 138 K€.

### Note 2 : Etat des provisions et dépréciations

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
		Dotations	Reprises	
Provisions risques et charges	21 413	1 586	21 413	1 586
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>21 413</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>	<b>1 586</b>
Sur immobilisations incorporelles	1 364 324	-	-	1 364 324
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres dépréciations	-	-	-	-
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>1 364 324</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 364 324</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 385 737</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>	<b>1 365 910</b>

### Détail de la provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives à la provision pour perte de change au 31 décembre 2019 de 1 586 €.

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1,4 M€ (cf note 1).

### Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes

#### Note 3.1 : Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	138 470	0	138 470
Autres créances clients	1 593 810	1 593 810	0
Etat et autres collectivités publiques :			
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 888	6 888	0
- Crédit d'impôt	3 548 398	3 548 398	0
- T. V. A	708 654	708 654	0
Débiteurs divers	1 924	1 924	0
Charges constatées d'avance	1 068 845	1 068 845	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 066 989</b>	<b>6 928 519</b>	<b>138 470</b>

#### Note 3.2 : Crédits d'impôts

Au titre de 2019, la Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR) d'un montant de 3,6 M€ €. Le produit du CIR est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Crédits d'impôts	31/12/2019
CICE 2017	21 728
CIR 2019	3 526 670
<b>TOTAL</b>	<b>3 548 398</b>

### Note 3.3 : Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an	Plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	55	55		
- plus d'un an	1 000 000	200 000	800 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 202 008	3 202 008		
Personnel et comptes rattachés (1)	911 993	911 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (1)	1 242 703	1 242 703		
Etat et autres collectivités publiques (1) :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T. V. A	127 761	127 761		
- Autres impôts et taxes	60 724	60 724		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 326	49 326		
Groupe et associés				
Autres dettes (2)	110 961	110 961		
Produits constatés d'avance	2 618 422	2 618 422		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 323 953</b>	<b>8 523 953</b>	<b>800 000</b>	

(1) Le total des dettes fiscales et sociales s'élève à 2 343 182 € à la clôture de l'exercice

(2) dont parties liées : 110 951 €

### Note 3.4 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le 18 décembre 2016, la Société a obtenu un prêt d'amorçage auprès de Bpifrance Financement, d'un montant de 1 M€, aux conditions suivantes :

- d'une durée de 8 ans ;
- au taux de 4,30% jusqu'au 6 décembre 2016, puis TME du mois précédent le décaissement majoré de 3,94% ;
- bénéficiant de 12 trimestres de différé d'amortissement (avec des intérêts payables trimestriellement à terme échu) ;
- remboursable par 20 versements trimestriels à terme échu (1<sup>ère</sup> échéance le 31 mars 2020 – dernière échéance le 31 décembre 2024).

Le prêt fait l'objet d'une retenue de garantie s'élevant à 50 K€, comptabilisée en autres immobilisations financières.

La Société a supporté 4 K€ de frais.

#### Note 4 : Avances conditionnées

En mai 2013, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une aide affectée à un programme ayant pour objet le « Développement d'un test fécal de stratification des patients atteints de NAFLD », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 420 000 €.

Les versements ont été effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 300 K€ en 2013 suite à la signature du contrat ;
- solde en avril 2016 (120 K€).

Le contrat prévoit :

- un échéancier de remboursement des 420 K€, étalé entre septembre 2016 et septembre 2019 ;
- une clause limitant le remboursement à 168 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

Le 22 juin 2016, Bpifrance Financement a accordé une aide à l'innovation à la Société en concédant un abandon de créance à hauteur de 100 K€, comptabilisé en subvention d'exploitation venant minorer les frais de recherche et développement.

Le montant à rembourser par la Société s'élève donc à 320 K€, répartis entre 2016 et 2019. En 2019, la Société a soldé le remboursement de l'avance consentie par Bpifrance Financement (90 K€ remboursés sur l'exercice 2019).

En mai 2017, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une nouvelle aide affectée à un programme ayant pour objet « Essai clinique de Phase I dans l'étude de l'antagoniste FIMH - EB8018 », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 700 000 €.

Les versements ont été aux dates suivantes :

- premier versement de 500 K€ en mai 2017 à la signature du contrat ;
- solde en novembre 2018 (200 K€).

Le contrat prévoit un échéancier de remboursement trimestriel de 43 750 € étalé entre septembre 2018 et juin 2022 et une clause limitant le remboursement à 350 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme. La Société a supporté 21 K€ de frais.

Les résultats du programme présentant un succès technique, aucune demande n'a été déposée pour diminuer le remboursement.

En 2019, la Société a remboursé 219 K€.

Au 31 décembre 2019, le montant restant à rembourser s'élève à 438 K€.

## Note 5 : Ecart de conversion

Il est précisé que les comptes de la Société tiennent compte d'écarts de conversion passif sur les dettes envers la filiale ENTEROME USA Inc. pour un montant de 38 571 €, constatant ainsi une dette au 31 décembre 2019 de 110 951 €.

## Note 6 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de 44,8 M€ de disponibilités bancaires.

## Note 7 : Produits et avoirs à recevoir

Néant

## Note 8 : Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	1 618 823
Dettes fiscales et sociales	1 905 567
Créances clients et comptes rattachés	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 524 390</b>

## Note 9 : Charges et produits constatés d'avance

Montant des charges et produits constatés d'avance	Montant TTC
<b>ACTIF</b>	
Charges constatées d'avance	1 068 845
<b>PASSIF</b>	
Produits constatés d'avance	2 618 422

### Note 9.1 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont relatives, principalement, aux coûts engagés pour les développements précliniques et cliniques d'EB8018 (320 K€) et d'EO2401 (208 K€), pour lesquelles les sociétés de recherche sous contrat facturent en avance par rapport aux étapes des études. Selon le même principe, la mise en place de partenariats de recherche en immuno-oncologie a également entraîné 211 K€ de facturation anticipée.

En complément, 278 K€ concernent des frais administratifs.

### Note 9.2 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des paiements initiaux des contrats BMS, Takeda et Pfizer, qui sont reconnus de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche. La durée du contrat BMS ayant été modifiée suite à son prolongement pour une année supplémentaire, l'étalement des produits générés par le contrat BMS a été donc été modifié au cours de l'exercice 2019 (cf. Note 12).

## Note 10 : Composition du capital social

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en nombre d'actions)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>31/12/2019</b>
Actions ordinaires	1 455 778	-	-	1 455 778
Actions de préférences P	825 000	-	-	825 000
Actions de préférences P1	3 750 000	-	-	3 750 000
Actions de préférences P2	9 527 257	-	-	9 527 257
<b>Total nombre actions</b>	<b>15 558 035</b>	-	-	<b>15 558 035</b>
Valeur nominale (en euros)	0,38 €			0,38 €
<b>Capital (en euros)</b>	<b>5 912 053,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 912 053,30 €</b>

Les actions de catégories P, P1 et P2 bénéficient notamment de droits de liquidation préférentielle en cas de dissolution ou liquidation amiable ou judiciaire de la Société, ainsi que de droits non pécuniaires spécifiques.

## Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres

POSTES	Valeur au 31 décembre 2018	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2019
Capital	5 912 053			5 912 053
Primes d'émission	463 451			463 451
Réserve légale				
Réserves indisponibles	59 683 747	0	0	59 683 747
BSA	492 632			492 632
Report à nouveau	(34 430 640)	24 094 271		(10 336 370)
Résultat net N-1	24 094 271		24 094 271	0
Résultat net de l'exercice	0	(11 961 266)		(11 961 266)
<b>TOTAL</b>	<b>56 215 514</b>	<b>12 133 005</b>	<b>24 094 271</b>	<b>44 254 247</b>

### Note 11.1 : Primes d'émission et Réserves

Il est prévu dans les statuts de la Société que les primes d'émission liées aux différentes augmentations de capital soient transférées en réserves, excepté celles relatives à l'exercice des BSA.

### Note 11.2 : Attribution d'Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis :

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caduques	Nombre d'AGA attribuées définitivement	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Juste valeur du sous-jacent
18 novembre 2014	AGA 2014	1 000		1 000			2,60 €
12 octobre 2015	AGA 2015	30 045		30 045			2,60 €
12 octobre 2015	AGA 2015	35 800		35 800			2,60 €
18 novembre 2015	AGA 2015	2 000		2 000			2,60 €
6 décembre 2016	AGA 2016	26 500	-1 500	25 000			4,66 €
25 juin 2018	AGA 2018	605 000	-132 000		473 000	473 000	5,57 €
22 janvier 2019	AGA 2018-2	151 000			151 000	151 000	11,28 €
24 septembre 2019	AGA 2018-3	35 000			35 000	35 000	6,41 €
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>886 345</b>	<b>-133 500</b>	<b>93 845</b>	<b>659 000</b>	<b>659 000</b>	

Les actions gratuites de 2014 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution, la période de conservation desdites actions est également de deux ans à compter de leur acquisition définitive. Les actions gratuites de 2015 (réparties en 3 tranches) et 2016 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an.

Les actions gratuites AGA 2018-1 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution. Elles ne sont pas soumises à une période de conservation.

Les actions gratuites AGA 2018-2 et AGA 2018-3 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an.

L'obtention des actions gratuites n'est pas soumise à une condition de performance. En revanche, elle est soumise à une condition de présence.

### Note 11.3 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») et Options

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Prix d'acquisition du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
18 juin 2013	BSA 2013-05	495 000	190 098	304 902			0,16 €	4 ans	1,90 €	6 ans
18 novembre 2014	BSA 2014-04	208 986	208 986				0,32 €	4 ans	2,02 €	5 ans
12 octobre 2015	BSA 2015-10	384 460			384 460	384 460	0,32 €	4 ans	2,02 €	5 ans
6 décembre 2016	BSA 2016-11	208 500	37 499		171 001	171 001	0,63 €	4 ans	4,66 €	5 ans
25 juin 2018	BSA 2017-06	75 000			75 000	75 000	0,75 €	2,7 ans	5,21 €	4,5 ans
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>1 371 946</b>	<b>436 583</b>	<b>304 902</b>	<b>630 461</b>	<b>630 461</b>				

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition de l'option	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
6 décembre 2016	Options 2016	20 000			20 000	20 000	0,00 €	3 ans	4,66 €	5
25 juin 2018	Options 2017	44 000	44 000		0	0	0,00 €	3 ans	5,57 €	4,5
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>64 000</b>	<b>44 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance.

Les droits à exercice pour les BSA sont acquis annuellement :

- A hauteur de 25% à l'issue d'un an à compter de la date d'attribution ;
- Pour les 75% restants, acquisition mensuelle par 1/36ème sur 3 ans à compter de la date d'anniversaire de la date d'attribution.

Étant donné que le seul bénéficiaire des BSA 2017-06 est un membre indépendant du conseil, les droits d'exercice des BSA 2017-06 ont été acquis à hauteur de 50% à la date de l'attribution, les 50% restants ont été acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.

En cas d'introduction en bourse de la Société, les BSA deviendront tous immédiatement exerçables.

Pour les options 2016, les droits à exercice sont acquis un an après la date d'attribution.

La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments.

### Note 11.4 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués à la BEI

Pour rappel, le 23 novembre 2017, la Société et la BEI ont signé un contrat de financement, relatif à l'octroi d'un prêt pouvant représenter un montant total de 40 M€.

Ce financement étant rémunéré par un intérêt variable et par l'émission de bons de souscriptions d'actions ordinaires de la Société, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires représentant 20 % du capital de la Société apprécié sur une base totalement diluée en cas du tirage par la Société de la totalité du financement

Le Conseil d'administration, le 23 janvier 2018, a fait usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017 et a décidé l'émission d'un nombre total de 4.142.637 BSA<sub>BEI</sub> (correspondant à 20 % du capital fully diluted de la Société à la date de leur émission) au profit de la BEI, chaque BSA<sub>BEI</sub> émis au prix de souscription unitaire de 0,01 Euro donnant alors le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix d'émission correspondant à la valeur nominale de l'action de la Société, soit 0,38 Euro pendant une durée de 25 ans.

Les BSA<sub>BEI</sub> deviendront exerçables uniquement en cas de tirage du financement et au prorata des sommes ayant fait l'objet d'un tirage effectif par la Société au regard du montant total du financement accordé et dans les conditions du contrat d'émission.

Au 31 décembre 2019, aucun tirage n'a été effectué auprès de la BEI. La société a jusqu'au 15 mai 2020 pour exercer son droit à tirage.

### Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Secteur Industrie Pharmaceutique	10 014 323
Dont Sociétés non liées	9 917 439
Dont Sociétés liées :	96 884
<i>Enterome USA Inc.</i>	64 748
<i>MDP S.A.</i>	32 136
<b>TOTAL Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 014 323</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	0
Etranger	10 014 323
<b>TOTAL</b>	<b>10 014 323</b>

En octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. En vertu de ce contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires est composé uniquement de la prise en charge par Takeda de l'excédent des services rendus par la Société à Takeda sur sa quote-part de financement des frais de développement d'EB8018 (25% Enterome – 75% Takeda) pour 5,8 M€.

En novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Dans le cadre de cet accord, la Société a reçu un paiement initial de 15 MUSD (14,1 M€), reconnu linéairement sur la durée initiale du contrat de 3 ans. En août 2019, la société BMS a exercé son option de prolongation de la collaboration pour une année supplémentaire. Cette prolongation a pris effet le 15 novembre 2019 et prendra fin le 15 novembre 2020. Le solde du paiement initial de 15 MUSD non reconnu au 31 décembre 2018, est étalé linéairement à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'exercice en cours jusqu'au nouveau terme de la collaboration.

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à 3,8 M€ dont :

- 2,2 M€ au titre de l'étalement du paiement initial de 14,1 M€ (versus 4 M€ en 2018).
- 1,6 M€ relatif à la prise en charge par BMS de dépenses internes et externes engagées par Enterome dans le cadre des travaux de recherche prévus au contrat (versus 2 M€ en 2018).

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'étapes. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 31 décembre 2019.

Le solde du chiffre d'affaires se compose d'une partie des paiements complémentaires (up-front payments) reçus dans le cadre des contrats signés avec les autres sociétés partenaires de la Société (Janssen, Takeda 2015 et Pfizer) comptabilisés de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche.

A noter, en 2019, l'atteinte du démarrage de la troisième étape de recherche prévue au Contrat 2015 avec la société Takeda a déclenché un chiffre d'affaires de 0,1 M€.

A noter également cette année, le contrat Janssen étant arrivé à son terme, il s'est terminé fin septembre 2019.

## **Note 13 : Subventions**

### **Subvention ANRT**

Le 1er janvier 2018, la Société a signé une convention avec l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie incluant une subvention d'un montant maximum de 42 000 €, dans le cadre d'un projet de thèse d'un doctorant ayant pour objet la prise en compte de l'organisation hiérarchique des espèces pour la découverte de signatures métagénomiques multi-échelles.

Ce projet s'étend sur une durée de 3 ans et prévoit une rémunération annuelle de 14 000 €.

En 2019, la Société a reconnu 14 000 € en subvention d'exploitation au titre de cette subvention.

## Note 14 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(16 868 374)	
Résultat exceptionnel	1 380 438	
Résultat net comptable	(11 961 266)	

Le résultat exceptionnel de 1,4 M€ est principalement composé du prix de cession des titres de participation dans la société MDP.

Il est rappelé que le résultat net comptable tient compte des crédits d'impôt suivant :

Crédits d'impôts	31/12/2019
CIR 2019	3 526 670
<b>TOTAL</b>	<b>3 526 670</b>

Il est à noter que le montant des déficits reportables s'élève à 38 446 009 € au 31 décembre 2019.

## Note 15 : Engagements financiers

### Note 15.1 : Crédit-bail

BNP LEASE :

- contrats copieur TOSHIBA
- depuis août 2012, renouvellement jusqu'en mai 2018
- depuis mai 2018 jusqu'en mai 2021 (36 mois), loyer annuel de 4 800 € HT
- redevances 2019 : 4 832 € HT.

#### NATIOCREDIMURS :

- contrat matériel de laboratoire Miltenyi et Hamilton
- à partir de septembre 2017, et jusqu'en septembre 2020
- caractéristiques :

Valeurs des biens pris en crédit-bail	247 890
Montant des redevances afférentes à l'exercice 2019	64 884
Montant cumulé des redevances des exercices précédents	94 592
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de 2019 si les biens avaient été acquis par la Société	49 578
Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titre des exercices précédents	66 104
Evaluation des redevances restant à payer	101 669
A un an au plus	57 106
Entre un et cinq ans	44 563
Plus de 5 ans	
Prix d'achat résiduel	2 479

#### Note 15.2 : Engagements hors bilan pris

##### **Contrat signé avec TAKEDA en 2018 « Contrat TAKEDA 2018 »**

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions.

La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

La Société a le droit irrévocable de se soustraire à son obligation de cofinancement moyennant un préavis adressé à Takeda. Si la Société renonce à ses obligations de cofinancement et si son financement global était inférieur à un certain montant ou si, dans certaines circonstances, ses obligations de cofinancement ne sont pas remplies, la répartition des profits et pertes aux États-Unis

sera convertie en des paiements de redevances, et les jalons de développement clinique, ainsi que les jalons de ventes commerciales seront réduits.

De plus, la Société a droit à des redevances échelonnées proportionnelles aux ventes réalisées hors du territoire américain, ces taux dépendant du fait que la Société a ou non choisi de poursuivre le cofinancement.

Par ailleurs, la Société reste responsable de toutes les obligations financières découlant de la licence Vertex.

### **Contrat signé avec TAKEDA en 2015 « Contrat TAKEDA 2015 »**

Le 25 décembre 2015, la Société a signé un contrat de partenariat avec Takeda afin de collaborer dans le domaine de la recherche et du développement de médicaments innovants pour le traitement de troubles gastro-intestinaux graves, tels que les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin comme la rectocolite hémorragique, ou les troubles de la motilité, dans le syndrome de l'intestin irritable.

Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration appartiennent à la Société qui concède une option de rachat, exclusive, payante et mondiale à Takeda pour les agents sélectionnés. Ainsi, dans l'hypothèse où Takeda déciderait de lever l'option, elle deviendrait titulaire des droits de propriété intellectuelle sur lesdits résultats pour les agents sélectionnés et sera alors en charge de leur développement clinique et réglementaire ainsi que de leur commercialisation.

Dans l'hypothèse d'une levée d'option par Takeda le contrat prévoit des paiements à chaque étape clé du déroulement des projets (développement, réglementaire, mise sur le marché). En complément, Enterome percevra des redevances sur les ventes nettes de tous les produits commercialisés par Takeda dérivés de cette recherche.

### **Contrat signé avec BMS**

Le 25 novembre 2016, la Société et BMS ont signé un contrat de collaboration et de licence visant à rechercher et développer des cibles thérapeutiques et des molécules bioactives issues du microbiote intestinal pour le traitement du cancer. Cette collaboration porte également sur la recherche de nouveaux biomarqueurs, issus du microbiote intestinal, susceptibles d'améliorer les effets cliniques chez les patients traités par les médicaments issus du portefeuille d'agents immuno-oncologiques de BMS.

BMS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration à l'exception des perfectionnements de la plateforme technologique de la Société.

Par ailleurs, la Société concède une licence exclusive, emportant droit de sous-licencier, sur sa plateforme technologique à BMS dans le domaine de la collaboration.

En contrepartie, la Société recevra des paiements associés à des jalons de développement, ainsi que de royalties sur les ventes nettes des produits issus de la collaboration et exploités par BMS.

### Note 15.3 : Engagements hors bilan donnés

#### **Engagement donné au titre des contrats avec l'INRA**

Au titre de différents contrats conclus avec l'INRA, la Société serait redevable de paiements d'étapes et/ou de redevances dans l'hypothèse où l'un des projets de recherche visés par les contrats aboutissait à des résultats permettant le développement et/ou l'exploitation d'un candidat médicament ou d'un diagnostic.

#### **Engagement donné au titre du contrat de licence Vertex**

Le 26 octobre 2015, la Société a conclu avec le laboratoire pharmaceutique américain Vertex un contrat de licence exclusive mondiale portant sur une molécule permettant de bloquer la protéine Fimh pour le traitement de la maladie de Crohn, dont la société s'est engagée à assurer le développement.

Au titre de ce contrat, la Société a versé un paiement initial inscrit en actif incorporel au 31 décembre 2015 et un paiement d'étape en 2016, également comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours.

La Société s'est engagée à verser différents paiements d'étape (« milestones ») qui dépendent de l'atteinte de jalons de développement, ainsi que des redevances (royalties).

#### **Baux commerciaux**

En juin 2012, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Paris à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2021, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

En mai 2017, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Evry à compter du 31 juillet 2017, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juillet 2026, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

### Note 15.4 : Engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Les engagements envers le personnel sont évalués sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les

suivantes :

<b>HYPOTHESES ACTUARIELLES</b>	31/12/2019
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans
Convention collective	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation	0,77%
Table de mortalité	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	3%
Taux de turn-over	Medium
Taux de charges sociales	45%

L'engagement envers le personnel s'élève à 504 065 € au 31 décembre 2019.

### **Note 16 : Rémunérations des dirigeants**

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

La Société a versé à ses membres du Conseil d'administration 140 000 € de jetons de présence au titre de 2019.

### **Note 17 : Informations sur les conventions avec les parties liées**

Aucune convention n'entre dans le champ d'application des informations à communiquer au titre des conventions conclues entre la société et les parties liées.

### **Note 18 : Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	40
Non cadres	10
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

## Note 19 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Cabinet EY		Cabinet EY	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	30 600	3%	30 000	6%
Autres missions légales	1 166 478	97%	459 328	94%
<b>Total des honoraires</b>	<b>1 197 078</b>		<b>489 328</b>	

## Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

### Tirage du financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La Société a décidé le 23 avril 2020 d'exercer son droit à tirage du financement pour un montant de 20 M€. Par conséquent, 2 071 318 BSA<sub>BEI</sub> vont devenir exerçables dans les conditions décrites ci-dessus et donneront le droit de souscrire 10% du capital social sur une base entièrement diluée, ce qui représente 1 893 388 actions ordinaires au 23 avril 2020.

### Levée de fonds

Notre Société a signé fin mars 2020 un term sheet non binding concernant la réalisation d'une opération de levée de fonds, devant donner lieu à la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence, les Actions P3, bénéficiant d'un rang préférentiel supérieur à toutes les catégories d'actions précédemment émises. Le premier closing interviendrait fin mai/début juin 2020, pour un montant minimum de 20 MEUR et maximum de 30 MEUR, souscrits à la fois par de nouveaux entrants et les investisseurs historiques de la Société.

### Coronavirus

La Société surveille et s'adapte de manière proactive aux impacts de la pandémie de coronavirus (COVID19) et du confinement exceptionnel imposé qui en résulte depuis le 17 Mars 2020 en France. Nous avons généralisé pendant cette période le télétravail à nos collaborateurs avec accès distant à nos serveurs et opéré des roulements d'équipes dans nos laboratoires.

Afin de préserver la sécurité et le bien-être de ses patients, de ses employés et de ses prestataires, tout en libérant des capacités de soins de santé pour lutter contre COVID-19, la Société a décidé de reporter le lancement de ses phases cliniques pour les candidats médicaments EO2401 et TAK018/Sibofimloc en Europe et aux Etats-Unis.

La Société recherche des alternatives afin de réduire ses charges et limiter sa consommation de trésorerie, tout en s'assurant que seront en place les ressources nécessaires afin de démarrer les essais cliniques dès que la situation s'améliorera.

Dans ces conditions et compte tenu de la position actuelle de trésorerie de la Société et des opérations de financement en cours, l'hypothèse de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

## Note 21 : Tableau des filiales et participations

Il est rappelé que la Société détient une filiale américaine ENTEROME USA INC., régie par le droit de l'Etat du Delaware, créée en avril 2016, dont la Société détient 100% du capital et des droits de vote.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H. T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ENTEROME USA INC.	1 USD		100%	1 USD	1 USD	125 301 USD	Néant	801 265 USD	37 706 USD	Néant
50 Milk Street, 16 <sup>th</sup> Floor - BOSTON 02109, MA (USA)										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Note 22 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation**

	<b>Position vis-à-vis d'Enterome USA Inc.</b>
Nombre de titres de participation détenus	1 000
Capital détenu	0,93
Créances rattachées	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Débiteurs créditeurs divers	(110 951)
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	0

**Note 23 : Consolidation**

Conformément à l'article L 233-17-1 du Code de Commerce, les sociétés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés lorsque toutes les entreprises qu'elles contrôlent (de manière exclusive ou conjointe) présentent, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable. Compte-tenu de l'intérêt négligeable d'Enterome USA Inc, la Société remplit ce critère d'exemption et est dispensée de préparer des comptes consolidés. Néanmoins, la Société prépare des comptes consolidés selon le référentiel IFRS sur une base volontaire pour les besoins de sa communication financière.

**ENTEROME**

Société anonyme au capital de 7.142.627,06 Euros  
Siège social : 94/96 avenue Ledru Rollin 75011 Paris  
508 580 289 RCS Paris  
(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2020**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**DEUXIEME RÉOLUTION**

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'administration, et, après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte d'un montant de (11 961 266) Euros, DÉCIDE de l'affecter au compte « Report à Nouveau », ce qui aura pour effet de porter le solde débiteur dudit compte à un montant de (22.297.636) Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

**Certifié conforme  
Le Directeur Général**





# **Enterome**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Enterome

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Enterome,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Enterome relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric Garcia', with a horizontal line underneath.

Cédric Garcia

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	2 864 324	1 364 324	1 500 000	295 428
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	192 421	59 718	132 703	137 330
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	504 894	173 700	331 194	239 015
	Autres immobilisations corporelles	357 581	246 637	110 944	98 738
	Immobilisations en cours				5 721
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1		1	45 413	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	138 470		138 470	128 887	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>4 057 691</b>	<b>1 844 379</b>	<b>2 213 312</b>	<b>950 534</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	164 924		164 924	30 118
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	1 593 810		1 593 810	2 124 310	
Autres créances	4 265 864		4 265 864	1 212 508	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	44 749 180		44 749 180	66 988 834	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 068 845		1 068 845	581 008
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>51 842 622</b>		<b>51 842 622</b>	<b>70 936 779</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	1 586		1 586	21 413	
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>55 901 899</b>	<b>1 844 379</b>	<b>54 057 520</b>	<b>71 908 725</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

128 887

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	5 912 053	5 912 053
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	956 083	956 083
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	59 683 747	59 683 747
	Report à nouveau	(10 336 370)	(34 430 640)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(11 961 266)</b>	<b>24 094 271</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>44 254 247</b>	<b>56 215 514</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	437 500	746 000
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>437 500</b>	<b>746 000</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 586	21 413
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 000 055	1 000 250
	Emprunts et dettes financières divers	110 951	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 202 008	7 370 485
	Dettes fiscales et sociales	2 343 182	1 825 588
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 326	76 176	
Autres dettes	10	44 970	
Produits constatés d'avance (1)	2 618 422	4 583 803	
	<b>Total des dettes</b>	<b>9 323 953</b>	<b>14 901 271</b>
	Ecarts de conversion passif	40 233	24 527
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54 057 520</b>	<b>71 908 725</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 961 266,16)	24 094 270,51
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 423 953	14 901 271
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	55	

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)		10 014 323	10 014 323	53 589 448
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>10 014 323</b>	<b>10 014 323</b>	<b>53 589 448</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			14 000	17 945
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			80 944	118 580	
Autres produits			89 941	298 766	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>10 199 207</b>	<b>54 024 739</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			19 592 689	22 632 056
	Impôts, taxes et versements assimilés			203 618	640 773
	Salaires et traitements			4 439 007	3 271 982
	Charges sociales du personnel			2 460 026	1 594 426
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			158 440	156 630
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 586	21 413	
Autres charges			291 092	233 176	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>27 146 460</b>	<b>28 550 456</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(16 947 252)</b>	<b>25 474 283</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		(16 947 252)	25 474 283
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		41 165
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 302	790 041
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		384 661
	Différences positives de change	133 059	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>146 360</b>	<b>1 215 867</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	47 540	54 244
	Différences négatives de change	19 942	960 813
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>67 482</b>	<b>1 015 058</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>78 879</b>	<b>200 809</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(16 868 374)</b>	<b>25 675 092</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		687
	Sur opérations en capital	1 500 000	50 789
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 500 000</b>	<b>51 476</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	62 553	
	Sur opérations en capital	57 009	3 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 364 324
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>119 562</b>	<b>1 367 324</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 380 438</b>	<b>(1 315 849)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(3 526 670)	264 973
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>11 845 568</b>	<b>55 292 081</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>23 806 834</b>	<b>31 197 810</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(11 961 266)</b>	<b>24 094 271</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

52 129

**ANNEXE DES COMPTES  
ENTEROME  
31/12/2019**

## Table des matières

1. La Société.....	4
Faits marquants de l'exercice .....	4
2. Principes et Méthodes comptables.....	5
2.1 Base de préparation des états financiers.....	5
2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	6
2.3 Immobilisations financières .....	7
2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	7
2.5 Créances et Dettes .....	7
2.6 Trésorerie et Equivalents de trésorerie .....	8
2.7 Impôt sur les bénéfices .....	8
2.8 Gains et pertes de change.....	8
3. Notes sur les comptes annuels.....	9
Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements .....	9
Note 2 : Etat des provisions et dépréciations.....	11
Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes.....	12
Note 4 : Avances conditionnées .....	14
Note 5 : Ecart de conversion .....	15
Note 6 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie .....	15
Note 7 : Produits et avoirs à recevoir .....	15
Note 8 : Charges à payer et avoirs à établir .....	15
Note 9 : Charges et produits constatés d'avance.....	15
Note 10 : Composition du capital social.....	16
Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres .....	17
Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net .....	19
Note 13 : Subventions .....	20
Note 14 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices .....	21
Note 15 : Engagements financiers.....	21
Note 16 : Rémunérations des dirigeants.....	25
Note 17 : Informations sur les conventions avec les parties liées .....	25
Note 18 : Effectif moyen.....	25
Note 19 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes.....	26

Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	26
Note 21 : Tableau des filiales et participations .....	27
Note 22 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation .....	28
Note 23 : Consolidation .....	28

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 54 057 520 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 11 961 266 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

## 1. La Société

Enterome (la « **Société** ») est une société de biotechnologies.

Elle a pour raison sociale ENTEROME, et pour forme juridique une société anonyme.

Elle est domiciliée au 94-96 Avenue Ledru-Rollin 75011 Paris et a pour activités principales la sélection et l'évaluation de projets susceptibles d'être valorisés dans le domaine des sciences de la vie et l'investissement dans ces projets ; la recherche, le développement, l'accompagnement et l'exploitation commerciale de ces projets.

### Faits marquants de l'exercice

#### Cession de la participation dans Microbiome Diagnostics Partners SA

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, Nestlé SA (Nestlé) a informé la Société de sa volonté d'arrêter ses activités de diagnostics et de mettre un terme à l'accord de JV conclu avec Enterome en juillet 2017.

Dans la mesure où la création de la société Microbiome Diagnostics Partners SA (MDP), société de droit suisse détenue à 50 % - 50 % par la Société et par Nestlé, était liée à la mise en place de cet accord, la Société a cédé en mai 2019 sa participation dans la société MDP à la société Nestlé moyennant un prix de cession de 1,5 M€. Elle a acquis parallèlement auprès de la société MDP les actifs incorporels initialement apportés par la Société sous forme de « contribution à fond perdu » lors de sa constitution, pour une somme de 1,5 M€. L'ensemble des accords annexes qui avaient été mis en place avec la société MDP (contrat de licence, contrats de prestations de services...) sont devenus sans objet et ont été résiliés.

#### Attributions d'actions gratuites (« AGA »)

■ Le 22 janvier 2019, le Conseil d'administration de la Société a attribué 151 000 AGA (« AGA 2018-2 »)

■ Le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a attribué 35 000 AGA («AGA 2018-3»)

Ces actions seront définitivement acquises sous condition de présence des bénéficiaires à l'issue d'une période d'un an.

### Prolongation du contrat conclu avec la société Bristol-Myers-Squibb (BMS)

Le 15 novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Il comporte les modalités d'exécution par Enterome d'un programme de recherche sur une durée initiale de 3 ans, renouvelable trois fois un an sur les 3 années suivantes.

Conformément aux conditions initiales du contrat conclu en novembre 2016, la société BMS a indiqué le 12 août 2019 à Enterome son souhait de prolonger la collaboration de recherche pour une année supplémentaire, via l'exercice de sa première option, étendant son terme au 15 novembre 2020.

## **2. Principes et Méthodes comptables**

### 2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général.

La présentation adoptée pour l'annexe est une présentation de base.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement sur les 12 mois suivant la date de la clôture et des événements postérieurs à la clôture (cf note 20).

Les états financiers et l'annexes sont présentés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **immobilisations incorporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles sont amorties sur leur durée prévisible d'utilisation.

En ce qui concerne les licences de recherche et développement, elles sont amorties à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché du produit sous-jacent. En amont de leur autorisation de mise sur le marché, ces licences font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Il en est de même pour toutes les immobilisations incorporelles non amortissables et pour les immobilisations incorporelles en cours.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

En 2019, l'intégralité des frais de développement engagés par la Société sont comptabilisés en charges, les critères d'activation n'étant pas remplis à ce jour. En effet, en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les critères d'immobilisations ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Par conséquent, les frais de développement ont toujours été comptabilisés en charges d'exploitation, la Société n'ayant pas obtenu d'AMM, à ce jour, sur l'un de ses produits.

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission d'instruments de capitaux propres et engagés à la date de clôture, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours si l'opération a de sérieuses chances d'aboutir.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les **amortissements** sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Licences R&D :	Durée d'utilisation à partir de l'autorisation de mise sur le marché
Agencements, aménagements divers :	5 à 10 ans Linéaire
Matériels industriels :	5 ans Linéaire
Installations générales :	5 à 10 ans Linéaire
Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans Linéaire
Mobilier :	5 ans Linéaire

### 2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations de la filiale Enterome USA Inc., les dépôts de garantie et une caution sur le prêt d'amorçage de la BPI. Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

### 2.4 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus que la Société est susceptible de générer peuvent résulter de la signature de partenariats stratégiques et inclure diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, ainsi que des paiements de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables à la signature des contrats, et non remboursables, sont étalés sur la durée des contrats.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, représentent les montants reçus des partenaires lors de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. La Société reconnaît ces revenus lorsque l'étape a été franchie et qu'il n'existe pas de risques de reversement des montants. Lorsque des frais de recherche et développement sont refacturés aux partenaires, les revenus sont reconnus à l'avancement des coûts engagés.

### 2.5 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.6 Trésorerie et Equivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les éventuelles valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours historique d'acquisition selon la méthode FIFO.

## 2.7 Impôt sur les bénéfices

**Crédit d'impôt recherche** : des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

## 2.8 Gains et pertes de change

Le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre, par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation.

Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises, ...).

### 3. Notes sur les comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

#### Note 1 : Etat des immobilisations et amortissements

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	1 659 752	1 500 000	295 428	-	2 864 324
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 659 752</b>	<b>1 500 000</b>	<b>295 428</b>	-	<b>2 864 324</b>
Agencements des constructions	176 421	16 001	-	-	192 422
Installations techniques, matériel et outillages industriels	327 481	172 315	624	5 721	504 894
Installations générales, agencements, aménagements	53 139	-	-	-	53 139
Matériel de bureau, informatique, mobilier	250 914	65 758	12 230	-	304 442
Immobilisations corporelles en cours	5 721	-	-	(5 721)	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>813 676</b>	<b>254 074</b>	<b>12 854</b>	-	<b>1 054 897</b>
Titres de participations	45 414	-	45 413	-	1
Dépôts et cautionnements	128 887	9 917	334	-	138 470
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>174 301</b>	<b>9 917</b>	<b>45 747</b>	-	<b>138 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 647 729</b>	<b>1 763 991</b>	<b>354 029</b>	-	<b>4 057 691</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en euros)	31/12/2018	Dépréciations	Dotations	Reprises	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	1 364 324	-	-	-	1 364 324
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 364 324</b>	-	-	-	<b>1 364 324</b>
Agencements des constructions	39 091	-	20 628	-	59 719
Installations techniques, matériel et outillages industriels	88 466	-	85 433	199	173 700
Installations générales, agencements, aménagements	33 031	-	4 175	-	37 206
Matériel de bureau, informatique, mobilier	172 284	-	48 205	11 058	209 431
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>332 872</b>	-	<b>158 441</b>	<b>11 257</b>	<b>480 056</b>
Titres de participations	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-
<b>Total immobilisations financières</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 697 196</b>	-	<b>158 441</b>	<b>11 257</b>	<b>1 844 380</b>

<b>NATURE DES BIENS IMMOBILISES (Montants en euros)</b>	<b>Montant</b>	<b>Amortis./Prov.</b>	<b>Valeur nette</b>
Immobilisations incorporelles en cours	2 864 324	1 364 324	1 500 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 864 324</b>	<b>1 364 324</b>	<b>1 500 000</b>
Agencements des constructions	192 421	59 718	132 703
Installations techniques, matériel et outillages industriels	504 894	173 700	331 194
Installations générales, agencements, aménagements	53 139	37 206	15 933
Matériel de bureau, informatique, mobilier	304 442	209 431	95 011
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 054 896</b>	<b>480 055</b>	<b>574 841</b>
Titres de participations	1	-	1
Dépôts et cautionnements	138 470	-	138 470
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>138 471</b>	<b>-</b>	<b>138 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 057 691</b>	<b>1 844 379</b>	<b>2 213 312</b>

### Précision concernant les immobilisations incorporelles

En 2015, la Société a acquis auprès de Vertex une licence exclusive sur trois familles de brevets portant sur une nouvelle molécule (EB8018) permettant d'agrèger la protéine FimH (Familles LIC012-1, LIC012-2 et LIC012-3), et qui l'a conduite à verser un paiement initial reconnu en immobilisation incorporelle en cours pour 0,9 M€.

En 2016, la société a comptabilisé une immobilisation complémentaire correspondant à un paiement d'étape pour 0,5 M€.

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence autour d'EB8018, ce qui a entraîné la dépréciation à 100% de l'immobilisation incorporelle pour 1,4 M€.

Le 22 mai 2019, la Société et Nestlé ont mis un terme à l'accord de joint-venture conclu en juillet 2017. Les titres de participation dans la société MDP ont été cédés à Nestlé. La valeur brute de ces immobilisations financières cédées s'élevait à 45 K €.

La Société a acquis parallèlement une immobilisation incorporelle pour une somme de 1,5 M€ auprès de la société MDP. Cet actif est constitué des éléments incorporels initialement apportés par Enterome lors de la constitution de la société MDP.

A la clôture de l'exercice 2019, la Société n'a constaté aucun amortissement sur cette immobilisation incorporelle. Le test de dépréciation n'a pas été réalisé sur cette immobilisation à la clôture de l'exercice, l'actif incorporel ayant été acquis il y a moins d'un an.

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles en cours pour 0,3 M€ correspondaient aux frais liés aux opérations sur le capital. Ils ont été comptabilisés en charge en 2019 suite au report de l'opération.

### Précision concernant les reprises de dotations aux immobilisations corporelles

Suite à la mise au rebut des matériels industriels, des matériels informatiques et du mobilier devenus obsolètes, l'ensemble des immobilisations s'y rattachant ont été sorties pour leur valeur nette comptable.

### Précision concernant les immobilisations financières

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations (Enterome USA Inc./MDP)	45 414	-	45 413	1
Prêts et autres immobilisations financières	128 887	9 917	334	138 470
<b>TOTAL</b>	<b>174 301</b>	<b>9 917</b>	<b>45 747</b>	<b>138 471</b>

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations liées à la filiale située aux Etats-Unis pour un montant de 0,93 € (les titres de participations liés à la joint-venture ont été intégralement cédés à Nestlé en mai 2019 lors de la liquidation de la joint-venture).
- Des montants versés au titre de dépôts et cautionnements pour un montant de 138 K€.

### Note 2 : Etat des provisions et dépréciations

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
		Dotations	Reprises	
Provisions risques et charges	21 413	1 586	21 413	1 586
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>21 413</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>	<b>1 586</b>
Sur immobilisations incorporelles	1 364 324	-	-	1 364 324
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres dépréciations	-	-	-	-
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>1 364 324</b>	-	-	<b>1 364 324</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 385 737</b>	<b>1 586</b>	<b>21 413</b>	<b>1 365 910</b>

### Détail de la provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont relatives à la provision pour perte de change au 31 décembre 2019 de 1 586 €.

Les dépréciations sur immobilisations incorporelles sont relatives à la licence sur les brevets VERTEX pour 1,4 M€ (cf note 1).

### Note 3 : Etat des échéances des créances et des dettes

#### Note 3.1 : Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	138 470	0	138 470
Autres créances clients	1 593 810	1 593 810	0
Etat et autres collectivités publiques :			
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 888	6 888	0
- Crédit d'impôt	3 548 398	3 548 398	0
- T. V. A	708 654	708 654	0
Débiteurs divers	1 924	1 924	0
Charges constatées d'avance	1 068 845	1 068 845	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 066 989</b>	<b>6 928 519</b>	<b>138 470</b>

#### Note 3.2 : Crédits d'impôts

Au titre de 2019, la Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR) d'un montant de 3,6 M€ €. Le produit du CIR est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

Crédits d'impôts	31/12/2019
CICE 2017	21 728
CIR 2019	3 526 670
<b>TOTAL</b>	<b>3 548 398</b>

### Note 3.3 : Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an	Plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	55	55		
- plus d'un an	1 000 000	200 000	800 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 202 008	3 202 008		
Personnel et comptes rattachés (1)	911 993	911 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (1)	1 242 703	1 242 703		
Etat et autres collectivités publiques (1) :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T. V. A	127 761	127 761		
- Autres impôts et taxes	60 724	60 724		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 326	49 326		
Groupe et associés				
Autres dettes (2)	110 961	110 961		
Produits constatés d'avance	2 618 422	2 618 422		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 323 953</b>	<b>8 523 953</b>	<b>800 000</b>	

(1) Le total des dettes fiscales et sociales s'élève à 2 343 182 € à la clôture de l'exercice

(2) dont parties liées : 110 951 €

### Note 3.4 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le 18 décembre 2016, la Société a obtenu un prêt d'amorçage auprès de Bpifrance Financement, d'un montant de 1 M€, aux conditions suivantes :

- d'une durée de 8 ans ;
- au taux de 4,30% jusqu'au 6 décembre 2016, puis TME du mois précédent le décaissement majoré de 3,94% ;
- bénéficiant de 12 trimestres de différé d'amortissement (avec des intérêts payables trimestriellement à terme échu) ;
- remboursable par 20 versements trimestriels à terme échu (1<sup>ère</sup> échéance le 31 mars 2020 – dernière échéance le 31 décembre 2024).

Le prêt fait l'objet d'une retenue de garantie s'élevant à 50 K€, comptabilisée en autres immobilisations financières.

La Société a supporté 4 K€ de frais.

#### Note 4 : Avances conditionnées

En mai 2013, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une aide affectée à un programme ayant pour objet le « Développement d'un test fécal de stratification des patients atteints de NAFLD », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 420 000 €.

Les versements ont été effectués aux dates suivantes :

- premier versement de 300 K€ en 2013 suite à la signature du contrat ;
- solde en avril 2016 (120 K€).

Le contrat prévoit :

- un échéancier de remboursement des 420 K€, étalé entre septembre 2016 et septembre 2019 ;
- une clause limitant le remboursement à 168 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme.

Le 22 juin 2016, Bpifrance Financement a accordé une aide à l'innovation à la Société en concédant un abandon de créance à hauteur de 100 K€, comptabilisé en subvention d'exploitation venant minorer les frais de recherche et développement.

Le montant à rembourser par la Société s'élève donc à 320 K€, répartis entre 2016 et 2019. En 2019, la Société a soldé le remboursement de l'avance consentie par Bpifrance Financement (90 K€ remboursés sur l'exercice 2019).

En mai 2017, la Société a obtenu de la part de Bpifrance Financement une nouvelle aide affectée à un programme ayant pour objet « Essai clinique de Phase I dans l'étude de l'antagoniste FIMH - EB8018 », remboursable et ne portant pas intérêt, d'un montant maximum de 700 000 €.

Les versements ont été aux dates suivantes :

- premier versement de 500 K€ en mai 2017 à la signature du contrat ;
- solde en novembre 2018 (200 K€).

Le contrat prévoit un échéancier de remboursement trimestriel de 43 750 € étalé entre septembre 2018 et juin 2022 et une clause limitant le remboursement à 350 K€ en cas d'échec ou de succès partiel du programme. La Société a supporté 21 K€ de frais.

Les résultats du programme présentant un succès technique, aucune demande n'a été déposée pour diminuer le remboursement.

En 2019, la Société a remboursé 219 K€.

Au 31 décembre 2019, le montant restant à rembourser s'élève à 438 K€.

## Note 5 : Ecart de conversion

Il est précisé que les comptes de la Société tiennent compte d'écarts de conversion passif sur les dettes envers la filiale ENTEROME USA Inc. pour un montant de 38 571 €, constatant ainsi une dette au 31 décembre 2019 de 110 951 €.

## Note 6 : Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les postes de trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de 44,8 M€ de disponibilités bancaires.

## Note 7 : Produits et avoirs à recevoir

Néant

## Note 8 : Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures non parvenues)	1 618 823
Dettes fiscales et sociales	1 905 567
Créances clients et comptes rattachés	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 524 390</b>

## Note 9 : Charges et produits constatés d'avance

Montant des charges et produits constatés d'avance	Montant TTC
<b>ACTIF</b>	
Charges constatées d'avance	1 068 845
<b>PASSIF</b>	
Produits constatés d'avance	2 618 422

### Note 9.1 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont relatives, principalement, aux coûts engagés pour les développements précliniques et cliniques d'EB8018 (320 K€) et d'EO2401 (208 K€), pour lesquelles les sociétés de recherche sous contrat facturent en avance par rapport aux étapes des études. Selon le même principe, la mise en place de partenariats de recherche en immuno-oncologie a également entraîné 211 K€ de facturation anticipée.

En complément, 278 K€ concernent des frais administratifs.

### Note 9.2 : Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des paiements initiaux des contrats BMS, Takeda et Pfizer, qui sont reconnus de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche. La durée du contrat BMS ayant été modifiée suite à son prolongement pour une année supplémentaire, l'étalement des produits générés par le contrat BMS a été donc été modifié au cours de l'exercice 2019 (cf. Note 12).

## Note 10 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (en nombre d'actions)	31/12/2018	Diminution	Augmentation	31/12/2019
Actions ordinaires	1 455 778	-	-	1 455 778
Actions de préférences P	825 000	-	-	825 000
Actions de préférences P1	3 750 000	-	-	3 750 000
Actions de préférences P2	9 527 257	-	-	9 527 257
<b>Total nombre actions</b>	<b>15 558 035</b>	-	-	<b>15 558 035</b>
Valeur nominale (en euros)	0,38 €			0,38 €
<b>Capital (en euros)</b>	<b>5 912 053,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 912 053,30 €</b>

Les actions de catégories P, P1 et P2 bénéficient notamment de droits de liquidation préférentielle en cas de dissolution ou liquidation amiable ou judiciaire de la Société, ainsi que de droits non pécuniaires spécifiques.

## Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres

POSTES	Valeur au 31 décembre 2018	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur au 31 décembre 2019
Capital	5 912 053			5 912 053
Primes d'émission	463 451			463 451
Réserve légale				
Réserves indisponibles	59 683 747	0	0	59 683 747
BSA	492 632			492 632
Report à nouveau	(34 430 640)	24 094 271		(10 336 370)
Résultat net N-1	24 094 271		24 094 271	0
Résultat net de l'exercice	0	(11 961 266)		(11 961 266)
<b>TOTAL</b>	<b>56 215 514</b>	<b>12 133 005</b>	<b>24 094 271</b>	<b>44 254 247</b>

### Note 11.1 : Primes d'émission et Réserves

Il est prévu dans les statuts de la Société que les primes d'émission liées aux différentes augmentations de capital soient transférées en réserves, excepté celles relatives à l'exercice des BSA.

### Note 11.2 : Attribution d'Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émis :

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caduques	Nombre d'AGA attribuées définitivement	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Juste valeur du sous-jacent
18 novembre 2014	AGA 2014	1 000		1 000			2,60 €
12 octobre 2015	AGA 2015	30 045		30 045			2,60 €
12 octobre 2015	AGA 2015	35 800		35 800			2,60 €
18 novembre 2015	AGA 2015	2 000		2 000			2,60 €
6 décembre 2016	AGA 2016	26 500	-1 500	25 000			4,66 €
25 juin 2018	AGA 2018	605 000	-132 000		473 000	473 000	5,57 €
22 janvier 2019	AGA 2018-2	151 000			151 000	151 000	11,28 €
24 septembre 2019	AGA 2018-3	35 000			35 000	35 000	6,41 €
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>886 345</b>	<b>-133 500</b>	<b>93 845</b>	<b>659 000</b>	<b>659 000</b>	

Les actions gratuites de 2014 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution, la période de conservation desdites actions est également de deux ans à compter de leur acquisition définitive. Les actions gratuites de 2015 (réparties en 3 tranches) et 2016 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an.

Les actions gratuites AGA 2018-1 sont définitivement acquises deux ans après leur attribution. Elles ne sont pas soumises à une période de conservation.

Les actions gratuites AGA 2018-2 et AGA 2018-3 sont définitivement acquises un an après leur attribution. Elles sont ensuite soumises à une période de conservation d'un an.

L'obtention des actions gratuites n'est pas soumise à une condition de performance. En revanche, elle est soumise à une condition de présence.

### Note 11.3 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») et Options

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Prix d'acquisition du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
18 juin 2013	BSA 2013-05	495 000	190 098	304 902			0,16 €	4 ans	1,90 €	6 ans
18 novembre 2014	BSA 2014-04	208 986	208 986				0,32 €	4 ans	2,02 €	5 ans
12 octobre 2015	BSA 2015-10	384 460			384 460	384 460	0,32 €	4 ans	2,02 €	5 ans
6 décembre 2016	BSA 2016-11	208 500	37 499		171 001	171 001	0,63 €	4 ans	4,66 €	5 ans
25 juin 2018	BSA 2017-06	75 000			75 000	75 000	0,75 €	2,7 ans	5,21 €	4,5 ans
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>1 371 946</b>	<b>436 583</b>	<b>304 902</b>	<b>630 461</b>	<b>630 461</b>				

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix d'acquisition de l'option	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice
6 décembre 2016	Options 2016	20 000			20 000	20 000	0,00 €	3 ans	4,66 €	5
25 juin 2018	Options 2017	44 000	44 000		0	0	0,00 €	3 ans	5,57 €	4,5
<b>Au 31 décembre 2019</b>		<b>64 000</b>	<b>44 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance.

Les droits à exercice pour les BSA sont acquis annuellement :

- A hauteur de 25% à l'issue d'un an à compter de la date d'attribution ;
- Pour les 75% restants, acquisition mensuelle par 1/36ème sur 3 ans à compter de la date d'anniversaire de la date d'attribution.

Étant donné que le seul bénéficiaire des BSA 2017-06 est un membre indépendant du conseil, les droits d'exercice des BSA 2017-06 ont été acquis à hauteur de 50% à la date de l'attribution, les 50% restants ont été acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.

En cas d'introduction en bourse de la Société, les BSA deviendront tous immédiatement exerçables.

Pour les options 2016, les droits à exercice sont acquis un an après la date d'attribution.

La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments.

### Note 11.4 : Bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués à la BEI

Pour rappel, le 23 novembre 2017, la Société et la BEI ont signé un contrat de financement, relatif à l'octroi d'un prêt pouvant représenter un montant total de 40 M€.

Ce financement étant rémunéré par un intérêt variable et par l'émission de bons de souscriptions d'actions ordinaires de la Société, donnant droit à la souscription d'actions ordinaires représentant 20 % du capital de la Société apprécié sur une base totalement diluée en cas du tirage par la Société de la totalité du financement

Le Conseil d'administration, le 23 janvier 2018, a fait usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2017 et a décidé l'émission d'un nombre total de 4.142.637 BSA<sub>BEI</sub> (correspondant à 20 % du capital fully diluted de la Société à la date de leur émission) au profit de la BEI, chaque BSA<sub>BEI</sub> émis au prix de souscription unitaire de 0,01 Euro donnant alors le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix d'émission correspondant à la valeur nominale de l'action de la Société, soit 0,38 Euro pendant une durée de 25 ans.

Les BSA<sub>BEI</sub> deviendront exerçables uniquement en cas de tirage du financement et au prorata des sommes ayant fait l'objet d'un tirage effectif par la Société au regard du montant total du financement accordé et dans les conditions du contrat d'émission.

Au 31 décembre 2019, aucun tirage n'a été effectué auprès de la BEI. La société a jusqu'au 15 mai 2020 pour exercer son droit à tirage.

### Note 12 : Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Secteur Industrie Pharmaceutique	10 014 323
Dont Sociétés non liées	9 917 439
Dont Sociétés liées :	96 884
<i>Enterome USA Inc.</i>	64 748
<i>MDP S.A.</i>	32 136
<b>TOTAL Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 014 323</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	0
Etranger	10 014 323
<b>TOTAL</b>	<b>10 014 323</b>

En octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. En vertu de ce contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires est composé uniquement de la prise en charge par Takeda de l'excédent des services rendus par la Société à Takeda sur sa quote-part de financement des frais de développement d'EB8018 (25% Enterome – 75% Takeda) pour 5,8 M€.

En novembre 2016, la Société a signé un contrat de partenariat avec la société BMS. Dans le cadre de cet accord, la Société a reçu un paiement initial de 15 MUSD (14,1 M€), reconnu linéairement sur la durée initiale du contrat de 3 ans. En août 2019, la société BMS a exercé son option de prolongation de la collaboration pour une année supplémentaire. Cette prolongation a pris effet le 15 novembre 2019 et prendra fin le 15 novembre 2020. Le solde du paiement initial de 15 MUSD non reconnu au 31 décembre 2018, est étalé linéairement à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'exercice en cours jusqu'au nouveau terme de la collaboration.

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat s'élève à 3,8 M€ dont :

- 2,2 M€ au titre de l'étalement du paiement initial de 14,1 M€ (versus 4 M€ en 2018).
- 1,6 M€ relatif à la prise en charge par BMS de dépenses internes et externes engagées par Enterome dans le cadre des travaux de recherche prévus au contrat (versus 2 M€ en 2018).

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'étapes. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 31 décembre 2019.

Le solde du chiffre d'affaires se compose d'une partie des paiements complémentaires (up-front payments) reçus dans le cadre des contrats signés avec les autres sociétés partenaires de la Société (Janssen, Takeda 2015 et Pfizer) comptabilisés de manière étalée sur la durée respective des programmes de recherche.

A noter, en 2019, l'atteinte du démarrage de la troisième étape de recherche prévue au Contrat 2015 avec la société Takeda a déclenché un chiffre d'affaires de 0,1 M€.

A noter également cette année, le contrat Janssen étant arrivé à son terme, il s'est terminé fin septembre 2019.

## **Note 13 : Subventions**

### **Subvention ANRT**

Le 1er janvier 2018, la Société a signé une convention avec l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie incluant une subvention d'un montant maximum de 42 000 €, dans le cadre d'un projet de thèse d'un doctorant ayant pour objet la prise en compte de l'organisation hiérarchique des espèces pour la découverte de signatures métagénomiques multi-échelles.

Ce projet s'étend sur une durée de 3 ans et prévoit une rémunération annuelle de 14 000 €.

En 2019, la Société a reconnu 14 000 € en subvention d'exploitation au titre de cette subvention.

## Note 14 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(16 868 374)	
Résultat exceptionnel	1 380 438	
Résultat net comptable	(11 961 266)	

Le résultat exceptionnel de 1,4 M€ est principalement composé du prix de cession des titres de participation dans la société MDP.

Il est rappelé que le résultat net comptable tient compte des crédits d'impôt suivant :

Crédits d'impôts	31/12/2019
CIR 2019	3 526 670
<b>TOTAL</b>	<b>3 526 670</b>

Il est à noter que le montant des déficits reportables s'élève à 38 446 009 € au 31 décembre 2019.

## Note 15 : Engagements financiers

### Note 15.1 : Crédit-bail

BNP LEASE :

- contrats copieur TOSHIBA
- depuis août 2012, renouvellement jusqu'en mai 2018
- depuis mai 2018 jusqu'en mai 2021 (36 mois), loyer annuel de 4 800 € HT
- redevances 2019 : 4 832 € HT.

#### NATIOCREDIMURS :

- contrat matériel de laboratoire Miltenyi et Hamilton
- à partir de septembre 2017, et jusqu'en septembre 2020
- caractéristiques :

Valeurs des biens pris en crédit-bail	247 890
Montant des redevances afférentes à l'exercice 2019	64 884
Montant cumulé des redevances des exercices précédents	94 592
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées au titre de 2019 si les biens avaient été acquis par la Société	49 578
Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titre des exercices précédents	66 104
Evaluation des redevances restant à payer	101 669
A un an au plus	57 106
Entre un et cinq ans	44 563
Plus de 5 ans	
Prix d'achat résiduel	2 479

#### Note 15.2 : Engagements hors bilan pris

##### **Contrat signé avec TAKEDA en 2018 « Contrat TAKEDA 2018 »**

Le 19 octobre 2018, la Société et Takeda ont conclu un accord de recherche et développement, de collaboration commerciale et de licence. L'accord consiste principalement en une licence exclusive sur certaines molécules (« EB8018 »), pour lesquelles la Société dispose de droits d'exploitation par le biais de son contrat de licence avec Vertex.

En vertu du contrat Takeda 2018, la Société a accordé à Takeda une licence sur les produits contenant un composé EB8018 et certains compagnons-diagnostic développés par la Société pour le traitement ou la prévention de toutes les indications chez l'homme, autres que la fibrose kystique ou toute autre maladie respiratoire.

Au titre de ce contrat, la Société a reçu un paiement initial de 50,0 millions de dollars (44,2 millions d'euros). Takeda s'est par ailleurs engagé à effectuer un futur investissement au capital de la Société. Enterome est éligible à recevoir jusqu'à 640 millions de dollars conditionnés à l'atteinte d'étapes-clé dans la validation clinique, réglementaire et commerciale d'EB8018 et sous réserve de certaines conditions.

La Société s'est engagée à cofinancer 25% des frais de développement et de commercialisation d'EB8018 et aura droit à 25% des revenus nets générés aux États-Unis de tous les produits développés dans le cadre de l'accord, sous réserve de réductions dans certaines circonstances.

La Société a le droit irrévocable de se soustraire à son obligation de cofinancement moyennant un préavis adressé à Takeda. Si la Société renonce à ses obligations de cofinancement et si son financement global était inférieur à un certain montant ou si, dans certaines circonstances, ses obligations de cofinancement ne sont pas remplies, la répartition des profits et pertes aux États-Unis

sera convertie en des paiements de redevances, et les jalons de développement clinique, ainsi que les jalons de ventes commerciales seront réduits.

De plus, la Société a droit à des redevances échelonnées proportionnelles aux ventes réalisées hors du territoire américain, ces taux dépendant du fait que la Société a ou non choisi de poursuivre le cofinancement.

Par ailleurs, la Société reste responsable de toutes les obligations financières découlant de la licence Vertex.

### **Contrat signé avec TAKEDA en 2015 « Contrat TAKEDA 2015 »**

Le 25 décembre 2015, la Société a signé un contrat de partenariat avec Takeda afin de collaborer dans le domaine de la recherche et du développement de médicaments innovants pour le traitement de troubles gastro-intestinaux graves, tels que les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin comme la rectocolite hémorragique, ou les troubles de la motilité, dans le syndrome de l'intestin irritable.

Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration appartiennent à la Société qui concède une option de rachat, exclusive, payante et mondiale à Takeda pour les agents sélectionnés. Ainsi, dans l'hypothèse où Takeda déciderait de lever l'option, elle deviendrait titulaire des droits de propriété intellectuelle sur lesdits résultats pour les agents sélectionnés et sera alors en charge de leur développement clinique et réglementaire ainsi que de leur commercialisation.

Dans l'hypothèse d'une levée d'option par Takeda le contrat prévoit des paiements à chaque étape clé du déroulement des projets (développement, réglementaire, mise sur le marché). En complément, Enterome percevra des redevances sur les ventes nettes de tous les produits commercialisés par Takeda dérivés de cette recherche.

### **Contrat signé avec BMS**

Le 25 novembre 2016, la Société et BMS ont signé un contrat de collaboration et de licence visant à rechercher et développer des cibles thérapeutiques et des molécules bioactives issues du microbiote intestinal pour le traitement du cancer. Cette collaboration porte également sur la recherche de nouveaux biomarqueurs, issus du microbiote intestinal, susceptibles d'améliorer les effets cliniques chez les patients traités par les médicaments issus du portefeuille d'agents immuno-oncologiques de BMS.

BMS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les résultats issus de la collaboration à l'exception des perfectionnements de la plateforme technologique de la Société.

Par ailleurs, la Société concède une licence exclusive, emportant droit de sous-licencier, sur sa plateforme technologique à BMS dans le domaine de la collaboration.

En contrepartie, la Société recevra des paiements associés à des jalons de développement, ainsi que de royalties sur les ventes nettes des produits issus de la collaboration et exploités par BMS.

### Note 15.3 : Engagements hors bilan donnés

#### **Engagement donné au titre des contrats avec l'INRA**

Au titre de différents contrats conclus avec l'INRA, la Société serait redevable de paiements d'étapes et/ou de redevances dans l'hypothèse où l'un des projets de recherche visés par les contrats aboutissait à des résultats permettant le développement et/ou l'exploitation d'un candidat médicament ou d'un diagnostic.

#### **Engagement donné au titre du contrat de licence Vertex**

Le 26 octobre 2015, la Société a conclu avec le laboratoire pharmaceutique américain Vertex un contrat de licence exclusive mondiale portant sur une molécule permettant de bloquer la protéine Fimh pour le traitement de la maladie de Crohn, dont la société s'est engagée à assurer le développement.

Au titre de ce contrat, la Société a versé un paiement initial inscrit en actif incorporel au 31 décembre 2015 et un paiement d'étape en 2016, également comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours.

La Société s'est engagée à verser différents paiements d'étape (« milestones ») qui dépendent de l'atteinte de jalons de développement, ainsi que des redevances (royalties).

#### **Baux commerciaux**

En juin 2012, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Paris à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juin 2021, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

En mai 2017, la Société a conclu un contrat de location immobilière à Evry à compter du 31 juillet 2017, sous la forme d'un bail commercial. D'une durée de neuf années entières et consécutives, soit jusqu'au 30 juillet 2026, la Société conserve la possibilité de donner congé tous les trois ans uniquement.

### Note 15.4 : Engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Les engagements envers le personnel sont évalués sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les

suivantes :

<b>HYPOTHESES ACTUARIELLES</b>	31/12/2019
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans
Convention collective	Industrie pharmaceutique
Taux d'actualisation	0,77%
Table de mortalité	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	3%
Taux de turn-over	Medium
Taux de charges sociales	45%

L'engagement envers le personnel s'élève à 504 065 € au 31 décembre 2019.

### **Note 16 : Rémunérations des dirigeants**

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car cela reviendrait à donner des indications de rémunération individuelle.

La Société a versé à ses membres du Conseil d'administration 140 000 € de jetons de présence au titre de 2019.

### **Note 17 : Informations sur les conventions avec les parties liées**

Aucune convention n'entre dans le champ d'application des informations à communiquer au titre des conventions conclues entre la société et les parties liées.

### **Note 18 : Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	40
Non cadres	10
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>

## Note 19 : Montant des honoraires des commissaires aux comptes

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Cabinet EY		Cabinet EY	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	30 600	3%	30 000	6%
Autres missions légales	1 166 478	97%	459 328	94%
<b>Total des honoraires</b>	<b>1 197 078</b>		<b>489 328</b>	

## Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

### Tirage du financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La Société a décidé le 23 avril 2020 d'exercer son droit à tirage du financement pour un montant de 20 M€. Par conséquent, 2 071 318 BSA<sub>BEI</sub> vont devenir exerçables dans les conditions décrites ci-dessus et donneront le droit de souscrire 10% du capital social sur une base entièrement diluée, ce qui représente 1 893 388 actions ordinaires au 23 avril 2020.

### Levée de fonds

Notre Société a signé fin mars 2020 un term sheet non binding concernant la réalisation d'une opération de levée de fonds, devant donner lieu à la création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence, les Actions P3, bénéficiant d'un rang préférentiel supérieur à toutes les catégories d'actions précédemment émises. Le premier closing interviendrait fin mai/début juin 2020, pour un montant minimum de 20 MEUR et maximum de 30 MEUR, souscrits à la fois par de nouveaux entrants et les investisseurs historiques de la Société.

### Coronavirus

La Société surveille et s'adapte de manière proactive aux impacts de la pandémie de coronavirus (COVID19) et du confinement exceptionnel imposé qui en résulte depuis le 17 Mars 2020 en France. Nous avons généralisé pendant cette période le télétravail à nos collaborateurs avec accès distant à nos serveurs et opéré des roulements d'équipes dans nos laboratoires.

Afin de préserver la sécurité et le bien-être de ses patients, de ses employés et de ses prestataires, tout en libérant des capacités de soins de santé pour lutter contre COVID-19, la Société a décidé de reporter le lancement de ses phases cliniques pour les candidats médicaments EO2401 et TAK018/Sibofimloc en Europe et aux Etats-Unis.

La Société recherche des alternatives afin de réduire ses charges et limiter sa consommation de trésorerie, tout en s'assurant que seront en place les ressources nécessaires afin de démarrer les essais cliniques dès que la situation s'améliorera.

Dans ces conditions et compte tenu de la position actuelle de trésorerie de la Société et des opérations de financement en cours, l'hypothèse de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

## Note 21 : Tableau des filiales et participations

Il est rappelé que la Société détient une filiale américaine ENTEROME USA INC., régie par le droit de l'Etat du Delaware, créée en avril 2016, dont la Société détient 100% du capital et des droits de vote.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C. A. H. T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ENTEROME USA INC.	1 USD		100%	1 USD	1 USD	125 301 USD	Néant	801 265 USD	37 706 USD	Néant
50 Milk Street, 16 <sup>th</sup> Floor - BOSTON 02109, MA (USA)										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

**Note 22 : Créances et dettes concernant les entités liées et les entités avec lesquelles l'entité a un lien de participation**

	<b>Position vis-à-vis d'Enterome USA Inc.</b>
Nombre de titres de participation détenus	1 000
Capital détenu	0,93
Créances rattachées	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Débiteurs créditeurs divers	(110 951)
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	0

**Note 23 : Consolidation**

Conformément à l'article L 233-17-1 du Code de Commerce, les sociétés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés lorsque toutes les entreprises qu'elles contrôlent (de manière exclusive ou conjointe) présentent, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable. Compte-tenu de l'intérêt négligeable d'Enterome USA Inc, la Société remplit ce critère d'exemption et est dispensée de préparer des comptes consolidés. Néanmoins, la Société prépare des comptes consolidés selon le référentiel IFRS sur une base volontaire pour les besoins de sa communication financière.